

# LE TEMPS

---

VOI de la liste des clients HSBC Vendredi 18 décembre 2009

## «Ce cadre n'aurait pas dû accéder au fichier clients»

Par Pierre-Alexandre Sallier

**Le responsable de la société de sécurité informatique Solvis analyse l'affaire du vol de la liste des clients de HSBC Private Bank. Communiquée au fisc français par un ex-informaticien de la banque, Hervé Falciani, celle-ci pourrait receler des dizaines de milliers de noms**

«Dans la sécurité informatique, tout le monde ne parle que de cela», reconnaît Jerry Krattiger, responsable de la société genevoise Solvis. Tous s'interrogent sur la façon dont Hervé Falciani, informaticien de HSBC Private Bank, aurait communiqué au fisc français les données les plus cruciales de la banque: une liste de ses clients.

«On ne connaît pas encore les détails mais un point paraît clair, la position et le rôle qu'occupait ce cadre ne pouvaient lui donner accès à une part aussi importante du fichier client», estime le spécialiste. Avant de rappeler qu'un gestionnaire de base de données n'a pas à voir ce qu'elles contiennent.

Les autorités françaises auraient eu accès à un ordinateur portable contenant des données chiffrées, qu'Hervé Falciani aurait aidé à décoder. Autre faille. «En termes de séparation de pouvoir, celui-ci n'aurait pas dû disposer seul de la clef de déchiffrement», poursuit Jerry Krattiger.

Pour ce professionnel, «les entreprises ont beaucoup investi pour se protéger de hackers externes, moins pour parer à des dangers internes». De la gestion des identités à celle des rôles en passant par le chiffrement, des solutions existent.

### Contrôler les informaticiens

Leur mise en place reste délicate. «Autant que le contrôle des accès, l'important reste leur gestion permanente; c'est souvent fait manuellement et quand un employé quitte un service – ou l'entreprise – il reste enregistré sur certaines applications.» Un problème illustré lors de l'affaire Kerviel. Le trader de la Société Générale avait pu déjouer les contrôles grâce aux droits d'accès hérités de son précédent passage au service de «back-office».

L'affaire HSBC pose la question du contrôle des informaticiens. «Le problème reste que la gestion des risques relève des conseils d'administration – peu versés en technologie – et que les responsables informatiques rechignent à se voir imposer des contrôles compliquant leur travail», résume Jerry Krattiger.

**LE TEMPS** © 2009 Le Temps SA